



36 Bd de Stalingrad
24150 LALINDE

Tel : 05 53 73 56 20
Fax : 05 53 73 56 21
Mail : ccbdp@ccbdp.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD**

Nombre de Conseillers en
exercice : 64

Présents

- Titulaires :

- Suppléants :

Procurations :

Votants :

Pour :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc GOUIN.

Date de convocation : 12/07/2022

PROJET

n° 2022 - 07 - 01

OBJET :

**Modification des
statuts de la
communauté de
communes Bastides
Dordogne Périgord
pour la lutte contre la
désertification
médicale, avec l'ajout
de la « Création et
gestion d'un centre
de santé
intercommunal à ... »**

**Annexe :
STATUTS DE LA CCBDP**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 Novembre 2012 portant création de la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes du « BASSIN LINDOIS », « ENTRE DORDOGNE ET LOUYRE », « DE CADOUIN », « DU PAYS BEAUMONTOIS » et « DU MONPAZIEROIS » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-364-0001 du 30 décembre 2014 portant restitution de compétences et modification des statuts de la CCBDP ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1301 du 13 janvier 2017 portant modification des compétences et des statuts de la CCBDP ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2017.12.28.003 portant extension des compétences (GEMAPI, paiement de la contribution du contingent incendie, intégration de la compétence Enfance à l'action sociale) et révision des statuts de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2018-10-11-002 du 11 octobre 2018 portant extension des compétences de la CCBDP et révision de ses statut (transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales » dans les compétences facultatives) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2021-05-05-00001 du 05 mai 2021 portant extension des compétences pour la création et la gestion de Maison France Services.

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2022-07-06-00004 du 06 juillet 2022 portant modification des compétences de la CCBDP pour l'acquisition, la réhabilitation et la gestion du cabinet médicale de Monpazier.

Le président rappelle que le conseil s'est prononcé en faveur de la création d'un centre de santé intercommunal.

Il convient désormais que la Communauté de communes modifie ses statuts, et notamment le 13° (compétence supplémentaire non soumise à la définition d'un intérêt communautaire). Ce dernier est actuellement rédigé ainsi :

« 13) Construction et gestion de Maisons de Santé Rurales ; et acquisition, réhabilitation et gestion du cabinet médical de Monpazier »

et deviendrait :

« 13) Lutte contre la désertification médicale :

- Construction et gestion de Maisons de Santé Rurales ;
- Acquisition, réhabilitation et gestion du cabinet médical de Monpazier ;
- Création et gestion d'un centre de santé intercommunal dont le siège sera situé à Beaumontois-en-Périgord et ses antennes à Le Buisson de Cadouin et Monpazier ».

La nouvelle rédaction des statuts sera telle qu'en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les nouveaux statuts de la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord annexés à la présente délibération ;
- de notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord. Les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de trois mois à compter de notification de cette délibération (*selon l'articles L 5211-17 du CGCT*); ce délai passé, l'avis est réputé favorable.
- de demander à Monsieur le Préfet de la Dordogne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 20 juillet 2022

Le Président,

Jean-Marc GOUIN

